



D. BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les modalités de concertation préalable mises en place pour informer, échanger et concerter les habitants et toutes personnes intéressées à la procédure sont rappelées ci-après, ainsi que le bilan de la concertation tel qu'il a été tiré par délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 (jointe en pages suivantes).

RAPPEL DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE POUR L'ELABORATION DU PLU

Les modalités définies par délibération du 12 janvier 2015 et du 4 novembre 2024 pour la concertation préalable à l'arrêt du projet de PLU sont de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants du monde du travail (agriculteurs, artisans, commerçants, industriels...), et ce pendant toute la durée de l'élaboration du projet, à travers :

- L'organisation de trois réunions publiques aux étapes clefs de l'élaboration du PLU (phases diagnostic, PADD et arrêt du projet),
- La mise à disposition du public d'un « cahier de concertation » dans le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture habituelles pour recueillir les réflexions des habitants au fur et à mesure de l'avancement du projet,
- Des informations régulières sur l'état d'avancement du PLU par le biais de la Gazette (journal d'information municipal), du site internet de la commune et des différents panneaux d'affichage.

LE BILAN DE LA CONCERTATION DU PLU

Extrait de la délibération d'arrêt du 17 mars 2025, intitulée « Élaboration du Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU » et jointe en pages suivantes.

La Commune d'Eclosé-Badinières a assuré :

1. La mise à disposition du public en mairie d'un **cahier de concertation** à compter du 24 novembre 2016, permettant de consigner les différentes observations émanant des habitants. Vingt-deux requêtes ont été enregistrées dans ce cahier, correspondant à l'expression de dix-huit personnes ou groupes de personnes. Il est à noter que les courriers reçus en mairie entre le 6 juillet 2015 et le 7 septembre 2022 ont été insérés dans le cahier de concertation. Il en ressort uniquement des demandes d'intérêt privé, en particulier de classement constructible de terrains, ou relatives au classement à la carte des aléas. Ces demandes ont été enregistrées et archivées dans un tableur, analysées et présentées régulièrement en Commission PLU.
2. La mise à disposition d'un **dossier de concertation sur le site internet** comprenant les éléments d'étude (diagnostic, état initial de l'environnement, projet de PADD, zonage d'assainissement, carte des aléas, esquisses de zonage, etc.) et les supports projetés et présentés lors des réunions publiques et leurs comptes-rendus ;
3. La communication aux habitants par **magazine** :
 - De 2015 à 2020 au travers de la « Chronique » distribuée dans chaque foyer, avec des articles dans trois magazines,
 - De 2021 à 2024 au travers de « Aux Nouvelles du Village » distribuée dans chaque foyer, avec des articles dans deux magazines.
4. La mise à disposition et affichage des comptes-rendus des vingt-neuf séances de conseil municipal au cours desquels l'étude d'élaboration du PLU a été abordée ;

5. L'organisation de **quatre réunions publiques** annoncées par affichages, avis sur le site internet de la mairie et Panneau Pocket pour la dernière, ainsi que par flyers distribués ou pense-bête dans les boîtes aux lettres. Ces quatre réunions ont été animées par la Municipalité assistée de l'urbaniste en charge de la procédure. Des intervenants spécifiques ont participé en fonction des thématiques, tels que l'ingénieur écologue, des experts en aléas et risques naturels, et la responsable du service urbanisme de la CAPI.

- **Le 14 novembre 2016** : première réunion publique de concertation PLU présentant le contexte dans lequel se déroule l'étude d'élaboration du PLU et le diagnostic communal en l'état d'avancement :
 - La procédure d'élaboration du PLU, le contenu du PLU et le contexte supra-communal,
 - L'état initial de l'environnement,
 - Les premiers éléments du diagnostic communal,
 - Le projet de carte des aléas,
 - Avec un temps d'échanges avec les habitants notamment sur des questions et remarques.

Un peu plus d'une quarantaine de personnes était présente non compris les élus et secrétaires, soit une soixantaine au total. Les échanges ont témoigné de l'intérêt des habitants porté aux enjeux de planification du territoire, sur le devenir de leur commune et en particulier à leur cadre de vie.

Il en ressort notamment des questions formulées :

- Sur la procédure de passage en RNU,
 - Sur le plan local d'urbanisme intercommunal,
 - Sur l'aléa d'effondrement, rencontré dans les espaces agricoles.
-
- **Le 9 février 2017** : deuxième réunion publique de concertation PLU rappelant le contexte supra-communal et présentant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables suite au débat tenu en conseil municipal le 16 janvier 2017.

Un peu moins d'une trentaine de personnes était présente non compris les élus et secrétaires.

Les échanges ont été libres, revenant notamment sur le volume limité de logements et la localisation de leur implantation sur le territoire de la commune nouvelle.

- **Le 25 avril 2018** : troisième réunion publique de concertation PLU présentant, en l'état d'avancement :
 - La procédure,
 - La traduction règlementaire du Projet communal (PADD) : règlement, les zones et la projection d'une première carte de zonage, dénommé document graphique du règlement.
 - Le point sur la carte des aléas,
 - Le calendrier.

Une trentaine de personnes était présente non compris les élus et secrétaires.

Le temps d'échange s'est essentiellement concentré sur « la nouvelle centralité » inscrite au PADD, sur le tènement PORCHER Industries, site du bas posant la question du nombre de logements prévus, du chiffrage de l'opération et du calendrier... ainsi que sur la zone de captage des eaux.

- **Le 19 octobre 2023** : quatrième réunion publique de concertation PLU présentant le projet de PLU avant Arrêt :
 - La procédure et le calendrier prévisionnel,
 - Le rappel des orientations générales du PADD,

- La traduction des orientations du PADD en règlement (écrit et graphique),
- Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Un peu plus d'une trentaine de personnes était présente non compris les élus et secrétaires. Les échanges ont porté sur le sujet de l'artificialisation des sols, de la surface consommée et de la possibilité maximale d'ici 2031, des droits des sols acquis, ainsi que sur les modes doux.

6. Des réunions de travail avec la Commission PLU ou en groupe de travail, où étaient régulièrement associés l'urbaniste, le service urbanisme de la CAPI, les services de l'Etat, représentés par la DDT, les autres services de la CAPI, du SCOT, plus ponctuellement le Département, la chambre d'agriculture et autres personnes publiques...
7. Des informations et échanges réguliers avec l'ensemble des élus du conseil municipal par le Maire (au cours de vingt-six séances), en particulier préalablement à chacune des réunions publiques en présence de l'urbaniste et du service urbanisme de la CAPI. Il est notamment à noter que le projet de PLU a pu être présenté à l'équipe municipale lors de la séance du 18 septembre 2023 au préalable de la dernière réunion publique.

La concertation a permis au conseil municipal et à la population d'échanger tout au long de la procédure. Le bilan qui peut en être tiré fait apparaître que :

- Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription de l'élaboration du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune,
- Les expressions formulées relevaient soit de l'intérêt particulier notamment des demandes de terrain constructible (courriers), soit dans l'intérêt général comme les déplacements modes doux, le devenir du site Porcher en centre-bourg,
- Les interrogations émises et échanges ont permis de préciser les choix portés par le projet communal, mais surtout de mieux partager les projets par davantage d'explications et justifications,
- Les échanges ont témoigné de l'intérêt des habitants au devenir de leur commune en particulier à leur cadre de vie et à l'utilité de mettre en place un nouvel outil de planification sur la commune (limite forte de l'application du RNU règlement national d'urbanisme).
- Aucune opposition globale au projet n'a été formulée.

Ce bilan a été entériné par délibération du Conseil municipal qui tire le bilan de la concertation liée à l'élaboration du PLU.

Tous les documents générés par la concertation sont consignés en mairie.